



DOSSIER DE PRESSE

Plan de soutien à l'animation commerciale

Mardi 23 mai 2023, à 09h00

Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG)

09/11, rue Gambetta – 08600 GIVET



1. Plan de soutien à l'animation commerciale

Le 24/06/2020, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM) a voté en faveur d'un Plan de relance de l'activité commerciale pour redynamiser, via le dispositif Chèque Cadeau La Pointe (CCLP), le tissu commercial et artisanal du territoire communautaire alors impacté par les conséquences de la pandémie de la COVID-19.

Le Plan de relance de l'activité commerciale est arrivé à échéance le 31/03/2022 après la réalisation d'un programme d'actions apprécié des commerçants et de la population.

Souhaitant continuer à accompagner la reprise commerciale dans un contexte économique incertain, la CCARM a décidé, lors du Conseil de Communauté réuni en séance le 16/06/2022, de mettre en place un Plan de soutien à l'animation commerciale reposant, de nouveau, sur le dispositif CCLP. Sa mise en œuvre opérationnelle a alors été confiée, par convention, à l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG) et à l'Union Commerciale et Artisanale Revinoise (UCAR).

Le Plan de soutien à l'animation commerciale est doté d'une enveloppe de 50 000 € pour financer, entre autres, plusieurs opérations avant le 30/06/2023.

Ci-après les opérations déjà réalisées :

- *"Grattez, Gagnez"*, du 19/09/2022 au 02/10/2022 ;
- *"Les Aventures de T'Cheki – Partie n°1"*, du 04/11/2022 au 04/12/2022 ;
- *"Vos Achats Remboursés"*, du 12/12/2022 au 31/12/2022 ;
- *"Les Aventures de T'Cheki – Partie n°2"*, du 20/02/2023 au 20/03/2023 ;
- *"Les Aventures de T'Cheki – Partie n°3"*, du 15/04/2023 au 13/05/2023.

2. Action "T'Cheki Millionnaire"

"T'Cheki Millionnaire" sera la dernière action de ce Plan de soutien à l'animation commerciale.

Du 29/05/2023 au 10/06/2023, les clients majeurs des commerces partenaires de l'opération se verront remettre un ticket par tranche de 10,00 € d'achats, dans la limite de 10 tickets.

Chaque ticket comprendra une zone à gratter et un QR code à scanner.

La zone à gratter offrira une première chance de gagner un Chèque Cadeau La Pointe (CCLP) d'une valeur faciale de 10,00 €.

Le QR code à scanner donnera une seconde chance de remporter jusqu'à 150,00 € de CCLP en s'inscrivant à un tirage au sort.

Le 22/06/2023, 10 personnes tirées au sort seront invitées à venir tourner la roue 100 % gagnante de T'Cheki (30,00 €, 50,00 €, 100,00 € ou 150,00 €), à l'occasion d'un évènement filmé qui se déroulera à partir de 17h30 dans les locaux du Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises (CISE) à VIREUX-MOLHAIN.

À l'issue de l'opération, une vidéo sera diffusée sur les réseaux sociaux de l'ACAG.

Les gagnants des gains remportés entre le 29/05/2023 et le 10/06/2023 pourront les retirer jusqu'au 31/08/2023 en se rendant, muni de leur(s) ticket(s), dans l'un des points de retrait suivants :

- **La Maison du Commerce (ACAG)** – 09/11, rue Gambetta à GIVET ;
- **Aux Délices de la Tour** – 01, rue du Puits à GIVET ;
- **Ô Val Fleuri** – 02, rue de La Strée à VIREUX-MOLHAIN ;
- **Nostra** – 371, place Aristide Briand à FUMAY ;
- **Aux Saveurs du Portugal** – 13, rue du Port à REVIN.

Les gains remportés le 22/06/2023 seront aussitôt remis aux gagnants.

Les CCLP offerts seront valables jusqu'au 31/12/2023.

Le budget des CCLP à gagner est de 4 000,00 € :

- 2 500,00 € entre le 29/05/2023 et le 10/06/2023 ;
- 1 500,00 € le 22/06/2023.

Les principaux objectifs de l'opération sont de :

- Continuer à faire connaître le Chèque Cadeau La Pointe (CCLP) auprès de la population ;
- Générer du flux dans les commerces partenaires du dispositif CCLP ;
- Fidéliser la clientèle des adhérents au dispositif CCLP ;
- Contribuer à l'animation commerciale du territoire communautaire.

3. Action "T'Cheki Millionnaire"

Pour rappel, la population, les collectivités, les entreprises et les associations du territoire communautaire ont été invités à voter pour la nouvelle identité visuelle du CCLP entre le 02/10/2022 et le 09/10/2022, en répondant à un sondage publié sur la page Facebook de l'ACAG.

Celle-ci sera officiellement présentée le 22/06/2023 et les personnes tirées au sort après avoir voté pour le nouveau logotype du CCLP se verront récompensées à cette occasion.

4. Contacts



Avenir Commercial et Artisanal Givetois

Cellule Chèque Cadeau La Pointe

Tel : 09.77.76.94.00

Courriel : acag.cclp@gmail.com



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises

Tel : 03.24.42.67.67

Courriel : cise@ardennerivesdemeuse.com